



# COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2  
1588 Cudrefin

**Grefe municipal**  
greffe@cudrefin.ch  
Tél.: +41(0)26 677 90 10  
  
commune@cudrefin.ch  
www.cudrefin.ch

Préavis n° 58-2022  
au Conseil communal  
de Cudrefin

## **Crédit d'investissement – réfection du toit et changement des luminaires de la halle polyvalente**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **PREAMBULE**

Dans la perspective de traiter la problématique des infiltrations d'eau par la toiture de la halle polyvalente, la Municipalité a prévu d'affecter un montant de CHF 200'000.00 à cet effet, dans les investissements communaux de 2022.

Les investigations effectuées ont révélé que le coût de l'opération ne serait pas aussi élevé que prévu.

Fort de cette constatation, la Municipalité a estimé opportun d'inclure le changement des luminaires dans les travaux à réaliser dans le bâtiment.

### **OBJET DU PREAVIS**

le crédit demandé vise à exécuter l'ensemble des travaux décrits aux points 1. et 2. énumérés ci-dessous.

#### **1. Réfection du toit**

L'examen du toit de la halle polyvalente a révélé de nombreux points à corriger :

- la présence d'une grande quantité de mousse empêche le bon écoulement de l'eau et est susceptible de boucher les descentes d'eau pluviale ;
- une faîtière fissurée/fendue doit être changée et il n'est pas exclu que d'autres tuiles doivent être remplacées ;
- des améliorations s'avèrent nécessaires sous les noues des lucarnes du pan Nord. Il est fortement suspecté que, par fortes pluies, de l'eau s'infiltrer sous les tuiles et ruisselle sur la sous-couverture et pénètre probablement par les points faibles détectés au niveau des lucarnes ;
- les coulées visibles sur la sous-couverture révèlent que cette dernière remplit sa fonction mais que l'eau parvient quand même à s'infiltrer autour des lucarnes lors de fortes précipitations. De plus amples investigations sont nécessaires à ce niveau et la réfection de la ferblanterie et de l'étanchéité est préconisée ;
- la détection des fuites sur le pan Sud complète cette réfection.

## 2. Changement des luminaires

Le but du changement consiste en une mise en conformité de l'installation avec l'implantation d'un système d'éclairage de secours, une amélioration de la répartition de la lumière au sol et la possibilité de contrôler les luminaires.

### 2.1. Situation actuelle de l'éclairage de la grande salle

- 3 lignes d'éclairages, 46 lampes, 92 sources
- supports encastrés dans le faux-plafond en bois
- 2 sources par luminaire fluo 58W + ballast à remplacer
- Puissance globale retenue de 6 400W
- Alimentation 230V
- Séparé sur 2 groupes
- Allumage par zone

### 2.2. Exécution prévue

- Démontage de l'installation existante (conservation des emplacements existants)
- Adaptation des supports des luminaires encastrés
- Reprise des câbles d'alimentation des luminaires jusqu'au boîtier de commande murale
- Installation des nouveaux plateaux d'éclairage LED
- Installation des commandes
- Réglages des flux lumineux
- Contrôle et rapport des mesures électriques
- Protocole SLG
- Tirage de nouveaux câbles de commande pour la gestion jusqu'au boîtier de commande murale
- Remplacement du boîtier de commande murale par un nouveau système de contrôle
- Reprise de la commande des stores sur le nouveau boîtier
- Séparation des groupes d'alimentation

Aux 46 points lumineux du plafond de la salle s'ajoutent également les 18 ampoules du hall et les 6 luminaires de l'entrée extérieure.

## ASPECTS FINANCIERS

Les ouvrages et prestations précités s'évaluent de la façon suivante :

Réfection de la toiture	CHF 60'000.00
Changement des luminaires	<u>CHF 45'000.00</u>
<b>TOTAL (TVA 7,7 % incluse) :</b>	<b><u>CHF 105'000.00</u></b>

Compte tenu d'un pourcentage pour divers et imprévus (+ ou - 10%), la somme à prévoir s'élève à **CHF 115'000.00**.

## CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

### Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.00 destiné à financer la réfection du toit et le changement des luminaires de la halle polyvalente,
- d'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante.

Cudrefin, le 10 juin 2022.

**Le Syndic**



R. Emmenegger

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE :**



**La secrétaire**



A.-M. Lager